

## CTSD ASH du 9/2/17



Le SNUipp/FSU a demandé à ce qu'un CTSD spécial ASH soit tenu chaque année pour évoquer plus spécifiquement ces problématiques particulières. Le directeur académique accède à la demande. Une demande similaire a été faite pour qu'il en soit de même pour les GT.

Le décret sur la question des psychologues scolaires est paru <http://snuipp.fr/Psychologues-de-l-Education,14601>

Pour l'instant rien n'a été décidé sur son application concrète dans la Loire. Suite à l'entrevue avec les pys sco de la Loire, l'IA s'était engagée à recruter une personne supplémentaire pour faire face à la charge de travail. Un psychologue contractuel a été recruté à temps partiel, il commencera début mars et traitera prioritairement les demandes d'orientation.

Le SNUipp/FSU est intervenu sur la question des maintiens en maternelle. A l'heure actuelle, les maintiens sont impossibles sans notification MDPH. Or, pour certains élèves qui ne maîtrisent pas la langue ou qui ont très peu fréquenté l'école, le CP est extrêmement compliqué. Selon le DASEN, les EMPR pourraient constituer une réponse, mais le principe général de l'interdiction des maintiens n'est pas remis en cause.

En ce qui concerne les postes RASED, 4 départs en formation seront effectifs en septembre 2017. Ils seront implantés sur le Roannais et le Centre du département (Montbrison). Le SNUipp a fait remonter les besoins sur Saint Étienne - Est notamment - et sur Rive de Gier. Des territoires fragiles qui fonctionnent avec des moyens qui ne sont pas à la mesure des difficultés.

Les 3 créations de EMPR ASH seront basés sur le Nord, le Centre et le Sud du département. Ils seront formés sur la question des troubles du comportement et de l'autisme. Ces personnels sont rattachés aux pôles ressources. Sur les 4 postes existants, 1 n'a pas été pourvu.

L'IA va envoyer un questionnaire pour connaître le sentiment des écoles qui ont eu la visite d'un EMPR dans l'année. Le SNUipp invite les écoles à renvoyer une copie des réponses à [snu42@snuipp.fr](mailto:snu42@snuipp.fr)

Les 55 ULIS (49 public + 6 privé) comptent 604 élèves. 21 élèves sont en attente d'affectation en IME, 44 en attente d'ULIS. Parmi les mesures présentées :

- ouverture d'une ULIS TSA à Rive de Gier les Collines.
- ULIS de Roanne Fuyant déplacée à Riorges le Pontet.
- ULIS Bonson déplacée à Villars J. Ravon. Le nombre d'élèves très important de l'école Jean Ravon (27 en moyenne) rend ce transfert problématique. La qualité de l'inclusion de ces élèves passe nécessairement par un nombre d'élèves raisonnable dans les autres classes. En l'état, les conditions ne sont pas réunies pour permettre un transfert serein de ce dispositif.

Une nouvelle convention a été signée entre l'ARS et l'éducation nationale. Elle prévoit notamment une augmentation du nombre d'inclusions dans les classes ordinaires. Un objectif chiffré de 50 % d'enfants intégrés d'ici 3 ans ; 80 % dans 5 ans a été acté. Cette décision entraînera des changements importants : sans moyen supplémentaire, ni formation, le SNUipp doute de la réussite de ces inclusions.

Moyens SEGPA : 2 à 4h en HSA pour chaque SEGPA, ces heures doivent être dédiées à la facilitation de l'inclusion des élèves.

Le SNUipp/FSU a demandé un état des lieux des suivis AVS dans le département :

- 1500 élèves (PS jusqu'au lycée) bénéficient d'un accompagnement AVS.

- le traitement moyen des dossiers par la MDPH est de 4 mois.

D'autres éléments complémentaires (nombre d'AVS en contrat CUI/AESH, nombre d'élèves en attente d'AVS,...) nous seront communiqués ultérieurement.